

PROGRAMME D'ACTIVITES POUR 2011

Le programme d'activités 2011 s'inscrit dans la continuité de l'action menée par le Centre Nord-Sud depuis le printemps 2008. Il s'appuie sur le document stratégique adopté à cette période par les organes statutaires du Centre, et sur le bilan de sa mise en œuvre effectué par ces mêmes organes au printemps 2010, dans le contexte du 20^e anniversaire du CNS. Outre les processus permanents que sont le Forum de Lisbonne, le Prix Nord-Sud et l'Université "jeunesse et développement" de Mollina, ses axes principaux restent l'éducation à la citoyenneté mondiale, la jeunesse et le dialogue interculturel, et une partie importante de ses moyens d'action a pour origine les programmes de coopération conclus fin 2008 entre le Centre Nord-Sud et la Commission européenne.

Dans le domaine de l'éducation, la priorité politique sera de mener à terme le processus conduisant à l'adoption par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe d'une recommandation promouvant l'éducation à l'interdépendance et à la solidarité mondiales en Europe et au-delà. Dans le domaine de la jeunesse, la nouvelle dimension euro-africaine du Partenariat entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne poursuivra son développement, en s'appuyant sur le Sommet de la Jeunesse organisé en marge du 3^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne et de l'Afrique, à Syrte (Libye) fin novembre 2010. Dans le domaine du dialogue interculturel, l'accent mis par le CNS sur les thématiques de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'enseignement de l'histoire dans l'espace euro-méditerranéen se renforcera, dans le contexte de la stratégie de l'Alliance des Civilisations pour la Méditerranée, adoptée à La Valette (Malte) les 8-9 novembre 2010.

Enfin, l'année 2011 verra la mise en place d'un nouveau Conseil exécutif, sur la base de la Résolution statutaire dont l'adoption est attendue fin 2010 / début 2011 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. A travers cette Résolution, l'ensemble des parties prenantes du CNS, au Conseil de l'Europe, à l'Union européenne et au-delà, auront l'occasion de renforcer son rôle d'interface politique et de plate-forme de coopération entre l'Europe et ses régions voisines, de réaffirmer sa mission de promotion de valeurs universellement partagées, et de confirmer la pertinence de son fonctionnement "quadrilogue" qui lui donne son originalité et sa crédibilité. Sur cette base, le Conseil exécutif définira, au printemps 2011, les priorités stratégiques du Centre pour la période 2011-2013.

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION AU CENTRE NORD-SUD	3
II.	PERSPECTIVES POUR 2011	4
III.	EDUCATION À LA CITOYENNETÉ MONDIALE	5
IV.	JEUNESSE	9
V.	DIALOGUE INTERCULTUREL	12
VI.	REUNIONS STATUTAIRES ET PROCESSUS PERMANENTS	17
VII.	CONCLUSION	19

I. INTRODUCTION AU CENTRE-NORD-SUD

En créant le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (plus communément dénommé « Centre Nord-Sud »), en novembre 1989, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe – et plus particulièrement les 10 Etats fondateurs du Centre¹ – ont pris une **décision visionnaire**. En effet, au moment même où s'effondrait le mur de Berlin et où tous les regards à Strasbourg étaient tournés vers l'Est, la préoccupation de garder à l'esprit la dimension globale et la perspective du Sud ne pouvait que s'inscrire dans une optique à moyen et à long terme.

En avril/mai 1990, le Centre Nord-Sud a été mis en place à Lisbonne. Dès l'origine, il s'est appuyé sur ce qui constitue, aujourd'hui encore, sa dimension fondamentalement novatrice et son potentiel de développement:

- ses **objectifs** à la fois larges et ambitieux : fournir un cadre à la coopération européenne pour sensibiliser davantage le public aux questions d'interdépendance mondiale et promouvoir des politiques de solidarité conformes aux objectifs et principes du Conseil de l'Europe (en particulier le respect des droits humains, le développement de la démocratie et l'Etat de droit) ;
- son **ouverture** : en tant qu'Accord partiel élargi du Conseil de l'Europe, le Centre est ouvert non seulement aux Etats membres du Conseil et aux autres Parties contractantes de la Convention culturelle européenne mais aussi à tout autre Etat intéressé² et à l'Union européenne³ ;
- son **processus de décision** : contrairement aux autres accords partiels (et au Conseil de l'Europe lui-même), les décisions – y compris celles relatives au programme et au budget - ne sont pas prises par les seuls Etats membres. Le Conseil exécutif, organe de décision du CNS, est en effet le reflet d'un équilibre entre les quatre composantes de l'action du Centre (les gouvernements, les parlementaires, les autorités locales et régionales et la société civile). Cette composition « quadrilogue » donne au CNS non seulement son originalité mais aussi une véritable crédibilité dans un champ d'action où la participation d'acteurs non étatiques est très importante ;
- son **fonctionnement** et ses **méthodes de travail** : la mise en œuvre pratique, fait unique au Conseil de l'Europe, du concept de « quadrilogue » a aussi un impact direct sur le fonctionnement et les méthodes de travail du CNS, plus ouverts, plus transparents et plus inclusifs que ceux d'une organisation intergouvernementale classique. En même temps, le fait que le Centre est une émanation du Conseil de l'Europe constitue un atout majeur puisqu'il lui donne accès aux ressources intellectuelles et opérationnelles de la « maison mère » ainsi qu'aux partenariats établis entre le Conseil de l'Europe et les autres organisations européennes ou internationales pertinentes pour le travail du Centre⁴.

¹ Chypre, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Saint-Marin.

² Sous réserve d'une décision favorable du Comité des Ministres prise à la majorité prévue par le Statut du Conseil de l'Europe et à l'unanimité des Etats membres à la fois du CdE et du CNS.

³ En anticipation à l'adhésion de l'Union européenne au CNS (qui ne s'est à ce jour pas encore concrétisée), la Commission européenne siège de droit au Conseil exécutif du Centre et le Parlement européen dispose de la faculté d'y nommer deux représentants.

⁴ Le CNS inscrit en particulier son action dans le cadre de la mise en œuvre du Mémoire d'Accord signé en mai 2007 entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, et s'appuie sur les accords de coopération conclus entre le Conseil de l'Europe et des partenaires clés tels que l'Alliance des Civilisations, l'UNESCO, l'OSCE, l'OCDE, l'ALECSO, l'OIF et la Fondation Anna Lindh.

Vingt ans après la chute du mur de Berlin, l'Europe – et le monde – ont vécu de profonds changements. En effet, un nouveau paradigme, souvent appelé « l'ère de l'après 11 septembre », s'est progressivement imposé dans les relations internationales, conduisant à :

- une prise de conscience de plus en plus aiguë que les enjeux stratégiques fondamentaux pour la stabilité du monde sont situés désormais au Sud plutôt qu'à l'Est ;
- un constat largement partagé que la plupart des défis auxquels sont confrontées les sociétés modernes non seulement sont de nature globale mais mettent en jeu l'avenir de l'humanité dans son ensemble ;
- une complexité croissante de la sphère des relations internationales, où une multitude d'acteurs nouveaux s'ajoutent / se mesurent aux sujets de droit international traditionnels (les Etats et les organisations internationales) et où des concepts de base comme l'action multilatérale, la primauté du droit (international) et l'affirmation de valeurs universellement partagées sont plus nécessaires, mais aussi plus contestées que jamais ;
- une priorité de plus en plus grande accordée à un concept déjà ancien mais aux contours renouvelés : le dialogue interculturel.

Dans cette nouvelle ère, la capacité du Centre Nord-Sud à agir dans différentes dimensions et à mobiliser les acteurs compétents, ainsi que son expertise dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse et du dialogue interculturel, constituent une valeur ajoutée appréciable. Ayant concentré son action, ces dernières années, sur deux espaces géographiques prioritaires (l'Afrique et la Méditerranée), et mis en place des synergies avec les principaux acteurs qui y sont engagés, le Centre s'est donné les moyens de « faire la différence ».

II. PERSPECTIVES POUR 2011

L'année 2011 sera une année de transition entre la **mise en œuvre complète du document stratégique** approuvé au printemps 2008 par le Conseil exécutif et le Comité des représentants des Etats membres, et l'élaboration d'une **nouvelle stratégie pour la période 2011-2013**, s'appuyant sur la **nouvelle résolution statutaire** qui doit être adoptée par le Conseil des Ministres début 2011.

Cette nouvelle résolution statutaire, s'inscrivant dans la réforme d'ensemble du Conseil de l'Europe en cours, fournira la base programmatique de l'action du Centre Nord-Sud pour 2011 et les années suivantes. Des lignes directrices plus détaillées seront définies dans le document stratégique pour la période 2011-2013, qui sera présenté pour adoption au nouveau Conseil Exécutif, dont la mise en place est attendue pour mars/avril 2011.

Sur cette toile de fond, le programme d'activités du Centre continuera à s'appuyer sur un certain nombre d'**éléments moteurs** qui garantissent son efficacité et sa crédibilité :

- sur le plan interne (CNS / Conseil de l'Europe), le processus visant à l'adoption d'une recommandation du Comité des Ministres sur l'éducation à la citoyenneté mondiale, le suivi des Sommets euro-africains de la Jeunesse de Lisbonne (2007) et de Syrte (2010) et la mise en œuvre du Livre blanc du Conseil de l'Europe sur le dialogue interculturel continueront à être les épines dorsales du programme d'activités ;
- sur le plan externe, les partenariats avec l'Union européenne et les Nations Unies resteront les vecteurs privilégiés de l'action du Centre, et la poursuite des processus d'importance politique

majeure lancés entre 2006 et 2008, tels que l'Alliance des Civilisations, la stratégie conjointe UE / Afrique et l'Union pour la Méditerranée, continuera d'offrir au CNS des opportunités pour développer son rôle d'acteur significatif dans le dialogue et la coopération entre l'Europe, la rive sud de la Méditerranée et l'Afrique.

Comme par le passé, l'action du Centre s'inscrira dans le cadre plus global des objectifs poursuivis par les Nations Unies, tels que définis notamment dans la Déclaration du Millénaire. A cet égard, le Centre Nord-Sud apportera sa contribution aux journées internationales suivantes :

- Journée internationale de la femme (8 mars)
- Journée mondiale pour la diversité culturelle, le dialogue et le développement (21 mai)
- Journée internationale de la jeunesse (12 août)
- Journée internationale de la tolérance (16 novembre)
- Journée internationale des droits de l'homme (10 décembre).

Enfin, en s'appuyant sur le succès de son 20^e anniversaire et sur le fort soutien politique reçu à cette occasion, le Centre Nord-Sud s'emploiera à convaincre un nombre croissant d'Etats membres du Conseil de l'Europe de le rejoindre, tout en cherchant à poursuivre son élargissement au-delà des frontières de l'Europe⁵.

III. EDUCATION À LA CITOYENNETÉ MONDIALE

Objectifs

L'objectif général des programmes « éducation » et « jeunesse » est de sensibiliser davantage les Européens aux questions d'interdépendance et de solidarité via l'éducation et la jeunesse, et de promouvoir la coopération et les contacts humains entre l'Europe, la rive sud de la Méditerranée et l'Afrique. Plus spécifiquement, l'objectif du CNS en ce qui concerne l'éducation à la citoyenneté mondiale est de soutenir le développement et le renforcement de stratégies et de capacités d'éducation à la citoyenneté mondiale, en ciblant les différentes institutions et acteurs de l'éducation à la citoyenneté mondiale dans le secteur formel et non formel, un accent plus particulier étant mis sur les 12 pays ayant adhéré à l'Union européenne depuis 2004.

Contexte

Le travail du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe repose sur la conviction que **l'éducation à la citoyenneté mondiale** est une éducation holistique qui sensibilise aux réalités du monde, et encourage les citoyens à lutter pour un monde de plus grande justice, d'équité et de droits humains pour tous. Dans cette perspective, l'éducation à la citoyenneté mondiale recouvre l'éducation au développement, l'éducation aux droits humains, l'éducation à la durabilité, l'éducation à la paix et à la prévention des conflits et l'éducation interculturelle, qui constituent les dimensions globales de l'éducation à la citoyenneté démocratique.

Le travail du Centre s'inscrit dans le contexte de la **Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable** (2005-2014) qui a pour objectif de contribuer à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Dans le passé, le travail du Centre s'est principalement inspiré de la

⁵ Au premier septembre 2010, le Centre Nord-Sud compte 23 Etats membres : Allemagne, Azerbaïdjan, Chypre, Cap-Vert, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Maroc, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse.

Déclaration de Maastricht sur l'éducation à la citoyenneté mondiale (2002) – un cadre stratégique européen pour améliorer et développer l'éducation à la citoyenneté mondiale – qui définit un certain nombre de priorités, parmi lesquelles : poursuivre le travail de définition et de compréhension de l'éducation à la citoyenneté mondiale de manière inclusive ; soutenir les plans d'action nationaux et les structures dédiés à l'éducation à la citoyenneté mondiale ; développer des stratégies de mise en réseau à tous les niveaux et soutenir les « programmes d'évaluation par les pairs ».

Avec son travail antérieur comme point de départ, le Centre coordonne actuellement un processus visant à l'adoption, en 2011, par le Comité des Ministres d'une **recommandation promouvant l'éducation pour l'interdépendance et la solidarité mondiales dans les Etats membres du Conseil de l'Europe**, qui viendra compléter la Charte nouvellement adoptée du Conseil de l'Europe sur l'Education pour la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits humains [Recommandation (2010)7]. Ce processus consultatif – initié en 2008 au sein du Comité directeur de l'éducation – rassemblera le travail du Centre Nord-Sud, le travail approfondi mené par le Conseil de l'Europe dans le domaine de la citoyenneté démocratique et de l'éducation aux droits humains, ainsi que le travail effectué dans le contexte de l'UE, et plus spécifiquement le « Consensus européen sur le développement : un cadre stratégique pour l'éducation au développement et la sensibilisation ».

En outre, le Centre sera dans sa troisième année de mise en œuvre de l'**Accord de gestion conjointe 2009-2011 (AGC)** signé en novembre 2008 entre le Centre Nord-Sud et la Commission européenne. Le projet se fonde sur deux piliers principaux : il s'agit, en premier lieu, de renforcer l'éducation à la citoyenneté mondiale dans les nouveaux Etats membres de l'Union européenne, et, en deuxième lieu, de promouvoir la coopération Afrique-Europe en matière de jeunesse dans le cadre la stratégie UE-Afrique. Dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté mondiale, le travail se concentrera, dans une large mesure, sur le bilan des séminaires nationaux et sous-régionaux de 2009-10 et la préparation de la conférence d'évaluation pan-européenne pour les Etats membres du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté mondiale, qui établira un plan d'action pour le CNS dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté mondiale pour la prochaine période triennale 2012-2014.

En 2011, le CNS continuera également à donner la priorité à la construction de synergies et d'une coopération naturellement bénéfique avec le Centre européen de ressources pour l'éducation à la compréhension interculturelle, aux droits humains et à la citoyenneté démocratique (Centre européen Wergeland), l'Université euro-méditerranéenne (EMUNI), dont il est membre fondateur, la Fondation Anna Lindh et l'Alliance des Civilisations, initiative des Nations-Unies, et d'autres institutions actives dans le domaine de l'éducation et de la promotion du dialogue.

ACTIVITES PREVUES EN 2011

1. Recommandation sur l'éducation pour l'interdépendance et la solidarité mondiales

Le Guide de l'éducation à la citoyenneté mondiale (2008) et la Déclaration de Maastricht (2002) ont servi de base à la conduite d'un processus de consultation entamé en 2008, et qui devrait aboutir à l'adoption par le Comité des Ministres d'une recommandation promouvant l'éducation pour l'interdépendance et la solidarité mondiales / à la citoyenneté mondiale dans les Etats membres du Conseil de l'Europe en 2011. La décision formelle de lancer le processus de recommandation a été prise par le Comité directeur de l'éducation (CDED) en mars 2008, et sa mise en œuvre se poursuit en étroite collaboration avec la Direction Education du Conseil de l'Europe. Sur la base de plusieurs réunions consultatives avec des experts (approche multi-parties prenantes), organisées en 2008-2010, un projet de recommandation a été préparé en vue de la prochaine réunion plénière du CDED (début 2011) et sera considéré comme complétant la Recommandation (2010)7 du Comité des Ministres aux Etats membres du Conseil de

l'Europe – la Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits humains. Le texte doit ensuite être finalisé en vue de sa transmission pour adoption formelle par le Comité des Ministres. Cette proposition a été appuyée par la Commission européenne et le Centre a inclus la Commission européenne, CONCORD, le réseau GENE, le Forum européen de la jeunesse et d'autres parties prenantes pertinentes dans le processus.

2. Programme de renforcement de l'éducation à la citoyenneté mondiale dans les nouveaux Etats membres de l'Union européenne

En 2008, le CNS et la Commission européenne ont convenu de joindre leurs efforts pour promouvoir l'éducation à la citoyenneté mondiale et l'action de la jeunesse en Europe et au-delà en signant un Accord de gestion conjointe (2009-2011), qui vise à sensibiliser et à renforcer les capacités des citoyens à agir, défendre leurs droits et prendre part au débat politique aux niveaux local, national et international pour la justice sociale et le développement durable. Ce programme conjoint soutient l'encouragement des apprenants et des éducateurs à travailler en coopération sur les questions globales et permet aux citoyens de comprendre les réalités et processus complexes du monde d'aujourd'hui et de développer les valeurs, les comportements, les connaissances et les compétences, qui leur permettront de relever les défis d'un monde interconnecté. Le projet repose sur deux piliers principaux : d'une part, l'ambition de renforcer l'éducation à la citoyenneté mondiale dans les nouveaux Etats membres de l'Union européenne et, d'autre part, la promotion de la coopération Afrique-Europe dans le domaine de la jeunesse dans le contexte de la Stratégie UE-Afrique. Il s'adresse principalement aux acteurs de la société civile et aux pouvoirs locaux. Les activités de l'éducation à la citoyenneté mondiale sont ainsi mises en œuvre en collaboration étroite avec CONCORD et ses plateformes nationales membres, ainsi qu'avec les coordinateurs nationaux de la Semaine de l'éducation à la citoyenneté mondiale.

En 2011, le CNS achèvera le cycle de mise en œuvre des douze séminaires nationaux et trois séminaires régionaux (Etats baltes, pays Visegrad et région des Balkans/Méditerranée) sur l'éducation à la citoyenneté mondiale dans les nouveaux Etats membres de l'UE, à travers un bilan approfondi des besoins, l'identification des principaux défis et la production de rapports nationaux sur l'état des lieux dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté mondiale et au développement. Les résultats de ces séminaires nationaux et régionaux seront mis en commun via une conférence pan-européenne à l'automne 2011, afin de conclure un programme de trois ans et de jeter les bases d'un nouveau plan d'action et d'un engagement conjoint pour le soutien et la promotion de l'éducation à la citoyenneté mondiale en Europe – en particulier en Europe centrale et de l'est – et au delà. Cette conférence aura également lieu dans le contexte plus large du processus du Conseil de l'Europe menant à l'adoption de la recommandation sur l'interdépendance et la solidarité mondiales (adoption attendue en 2011) et des nouvelles priorités qui seront définies par la Commission européenne pour l'éducation au développement / à la citoyenneté mondiale, faisant suite à l'évaluation des besoins et aux résultats de l'Etude de la CE sur l'éducation au développement et la sensibilisation (DEAR) présentée en octobre 2010.

3. Renforcement de capacités et formation pour l'éducation à la citoyenneté mondiale

Un Guide pratique pour l'éducation à la citoyenneté mondiale a été élaboré en 2008 par un groupe d'experts du Réseau de la Semaine de l'éducation à la citoyenneté mondiale. Le Guide fournit un cadre pédagogique à ses utilisateurs et a servi de base à la mise en place de cours de formation en ligne sur l'éducation à la citoyenneté mondiale, composés de plusieurs modules couvrant les différentes dimensions de l'éducation à la citoyenneté mondiale – éducation aux droits humains, éducation interculturelle, éducation au développement, éducation à la durabilité, éducation à la paix et à la prévention de conflits – et destinés à une variété de groupes cibles, tels que les éducateurs, les décideurs politiques et les professionnels des médias. En 2011, la dimension du dialogue interculturel sera développée complétant

ainsi la dimension existante des droits humains et des efforts seront faits afin d'offrir des cours sur le dialogue interculturel en partenariat avec l'UNESCO-IBE, la Fondation Anna Lindh, EMUNI et le Centre européen Wergeland. Par ailleurs, les partenaires de langues portugaise et espagnole ont manifesté un intérêt pour l'extension de cet outil de renforcement de capacités aux parties prenantes en Afrique et en Amérique latine et pour le traduire et l'adapter aux contextes linguistiques respectifs.

En 2011, le Guide pratique pour l'éducation à la citoyenneté mondiale sera adapté et traduit en arabe, allemand et italien, complétant ainsi la série existante des versions en anglais, français, portugais et espagnol, toutes accessibles sur le site internet du CNS. En outre, la mise à jour/révision du Guide pratique pour l'éducation à la citoyenneté mondiale sera entreprise grâce à des contributions des partenaires/experts du CNS, qui seront invités à revoir de manière critique la structure et le contenu du document pédagogique. Ce processus de réflexion devrait s'achever en 2011.

Dans le cadre de la coopération avec la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), le Centre entend initier la révision de la publication existante sur l'éducation à la citoyenneté mondiale dans les pays lusophones comme partie intégrante de l'exercice de cartographie qui aura lieu dans le contexte de l'Accord de gestion conjointe pour la coopération Afrique-Europe dans le domaine de la jeunesse. La cartographie des bonnes pratiques de l'éducation à la citoyenneté mondiale dans les pays de langue portugaise a suscité un grand intérêt au sein de la communauté de l'éducation à la citoyenneté mondiale et reposera sur la facilitation d'une plateforme de partenaires qui révisera les données existantes et créera un outil accessible, collaboratif et interactif (portail en ligne) pour les pratiques de l'éducation à la citoyenneté mondiale dans la CPLP.

4. Sensibilisation et mise en réseau pour l'éducation à la citoyenneté mondiale

La Semaine de l'éducation à la citoyenneté mondiale, organisée en novembre, marque le coup d'envoi d'un processus s'étalant sur toute l'année axé sur les actions de sensibilisation à l'éducation à la citoyenneté mondiale. La Semaine encourage les professionnels de l'éducation à développer des projets et des activités de sensibilisation à l'éducation à la citoyenneté mondiale dans 37 Etats membres du Conseil de l'Europe et au-delà. Les thèmes phares de la Semaine sont proposés et sélectionnés chaque année et s'inspirent des Objectifs du millénaire pour le développement. Dans le cadre du programme de l'AGC, le Centre continuera d'accroître la visibilité de la Semaine avec l'organisation d'un événement clé de lancement/sensibilisation, s'appuyant sur les différents réseaux mondiaux du Centre, et des activités décentralisées en Europe et ailleurs. Une attention et un soutien particuliers seront accordés aux activités menées dans les nouveaux Etats membres de l'Union européenne, de préférence dans le cadre de l'événement de grande envergure des Journées européennes du développement (JED). Ce processus de mise en réseau est évalué au cours du séminaire annuel de la SECM. En 2011, le Réseau de la SECM devrait être étendu aux Etats non-européens membres du CNS, le Cap-Vert et le Maroc, ainsi qu'au dernier Etat membre du CNS, l'Azerbaïdjan.

Le Prix Conscience du monde du CNS est une marque de reconnaissance et d'encouragement pour les initiatives faisant preuve d'excellence et d'innovation en matière de partenariat pour l'éducation au développement/à la citoyenneté mondiale. Il récompense les projets et les activités qui visent à ce que l'éducation au développement/à la citoyenneté mondiale fasse partie intégrante des systèmes éducatifs – aussi bien dans un contexte formel que non formel. Avec ce prix, le Centre a pour objectif de sensibiliser et de promouvoir une vision selon laquelle chaque jeune scolarisé et prenant part aux activités d'organisations de jeunesse aura accès à l'éducation à la citoyenneté mondiale et aux droits humains. Il récompense chaque année trois projets pouvant servir de bonne pratique et qui donnent une visibilité à l'éducation au développement/à la citoyenneté mondiale et aux activités de sensibilisation, basés sur le partenariat entre acteurs d'Europe et d'autres régions du monde. Le Prix Conscience du monde est associé

depuis deux ans à la Commission européenne et la Conférence des OING du Conseil de l'Europe et, en 2011, la Cérémonie du PCM aura lieu au cours des Journées européennes du développement de la CE. En soulignant les bonnes pratiques de l'éducation à la citoyenneté mondiale, cette cérémonie complète l'événement parallèle et le stand d'exposition organisés pendant les JED en collaboration avec CONCORD et son projet DEEEP et offre une vue d'ensemble des stratégies européennes pour l'éducation au développement/à la citoyenneté mondiale.

IV. JEUNESSE

Objectifs

L'objectif général est de sensibiliser davantage les Européens aux questions d'interdépendance et de solidarité via l'éducation et la jeunesse, et de promouvoir la coopération et les contacts humains entre l'Europe, la rive sud de la Méditerranée et l'Afrique. Plus spécifiquement, dans le domaine de la jeunesse, l'objectif du CNS est de former et de renforcer les capacités des jeunes et des organisations de jeunesse, ainsi que de faciliter l'action politique axée sur la jeunesse dans les politiques de développement, en renforçant le rôle de la jeunesse en tant que force dynamique de l'interdépendance Nord-Sud.

Contexte

L'année 2011 sera une étape importante pour les jeunes et les politiques de jeunesse à travers le monde, puisque l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé – avec la Résolution A/RES/64/134 – l'Année internationale de la jeunesse du 12 août 2010 au 11 août 2011. Cette initiative indique l'importance que la communauté internationale donne à l'intégration des questions relatives à la jeunesse aux ordres du jour international, régional et national en matière de développement. Sous le thème « dialogue et compréhension mutuelle », l'Année vise à promouvoir les idéaux de paix, de respect des droits humains et de solidarité entre les générations, les cultures, les religions et les civilisations. Le monde fait face à de nombreuses crises, souvent interconnectées, notamment financières, sécuritaires, environnementales, ainsi que d'autres défis socio-économiques, entravant la réalisation des objectifs de développement convenus. Investir et s'associer à la jeunesse est la clé pour relever ces défis de manière durable. En partageant ses valeurs et en soutenant les objectifs de l'Année, le CNS générera sa contribution dans ce contexte, en continuant à rassembler des dirigeants d'organisations de jeunesse et des représentants de la jeunesse de toutes les régions du monde afin de faciliter les engagements vers un dialogue fructueux et une compréhension mutuelle, une mise en réseau et une action conjointe. A la lumière de cela, la spécificité du Centre est de fournir une formation pionnière et des activités de renforcement de capacités pour les jeunes, assurant ainsi la diversité et la portée des activités internationales et interrégionales visant à l'émancipation et à la participation politique des multiplicateurs de jeunesse.

Le Centre accompagne également de près le Partenariat stratégique Afrique-UE adopté au Sommet de Lisbonne en décembre 2007, notamment le suivi relatif à la jeunesse. Le Sommet de la jeunesse Afrique-UE, organisé par le CNS en relation avec le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, a été un moment crucial pour resserrer les liens entre les jeunes d'Afrique et d'Europe et accroître leur connaissance de l'Union européenne et de l'Union africaine et des politiques menées par ces deux instances s'agissant des conditions de vie des jeunes. En tant que suivi, le Centre met en œuvre, en étroite coopération avec la Commission européenne, et dans le cadre de l'Accord de gestion conjointe et le Partenariat jeunesse CdE/CE, des activités relatives au travail mondial de la jeunesse dans le contexte de la coopération Europe-Afrique. L'engagement du CNS envers la promotion de la coopération euro-africaine dans le domaine de la jeunesse a été renforcé à travers son rôle de facilitateur pour l'organisation du 2^e Sommet Afrique-Europe de la jeunesse qui a eu lieu juste avant le 3^e Sommet des chefs d'Etat UE-Afrique en novembre 2010.

L'objectif principal du programme unique de formation et de renforcement des capacités global du Centre en matière de jeunesse est de renforcer et reconnaître le potentiel des jeunes pour le développement et le changement et de promouvoir et accroître leur rôle dans développement mondial et interrégional. Cela inclut la sensibilisation, l'éducation à la citoyenneté mondiale, l'apprentissage et le dialogue interculturels. Les jeunes, qui constituent la majorité de la population mondiale et l'une des réalités sociologiques les plus importantes et les plus actives au sein de la société civile, représentent une force et un partenaire clés dans le domaine de l'interdépendance Nord-Sud et du changement mondial. A cet égard, le Centre entretient des relations de travail directes avec des représentants de structures de jeunesse en Europe et dans d'autres régions du monde – avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales travaillant avec la jeunesse dans un contexte Nord-Sud – et facilite l'échange d'expériences et le développement d'une approche commune entre les différents acteurs. Le Centre continuera en 2011 à fournir à ses partenaires clés une expertise et des offres de formation et de renforcement de capacités dans le contexte des mouvements internationaux de la jeunesse et des initiatives de la jeunesse.

ACTIVITES PREVUES EN 2011

1. Universités jeunesse et développement

L'Université jeunesse et développement a lieu chaque année depuis 2000 à Molina (Espagne) en septembre/octobre. L'Université est un espace unique de dialogue et réunit environ 300 représentants d'organisations et de mouvements de jeunesse du monde entier. L'Université leur offre l'occasion de débattre, de former, de se former et de définir des actions politiques sur les grandes questions à l'ordre du jour international. Le thème de l'Université est proposé et sélectionné chaque année en coordination avec les différents partenaires. L'Université est coordonnée par le Centre et organisée en partenariat avec le gouvernement espagnol, le Forum européen de la jeunesse, le Conseil espagnol de la jeunesse et le Forum de la jeunesse latino-américain. Cet événement est essentiel pour doter les multiplicateurs de jeunesse de moyens et élaborer des politiques de coopération en matière de jeunesse et mondiale basées sur l'action.

Inspirés par l'Université jeunesse et développement, deux partenariats similaires dans le domaine de la jeunesse et « universités sœurs » ont été développés et mis en œuvre, un en Amérique latine, à savoir « l'Université sur la participation et la citoyenneté », qui organisera sa 8^e édition en 2011, et un en Afrique, à savoir « l'Université africaine jeunesse et développement », qui organisera sa 3^e édition en 2011. Le Centre continuera à faciliter et soutenir ces universités en 2011 et donnera son appui aux efforts de lancement d'une « Université asiatique jeunesse et développement », suite à l'intérêt exprimé par un certain nombre de partenaires clés dans le domaine de la jeunesse d'initier ce processus en 2011.

2. Coopération Afrique-Europe en matière de jeunesse

Le Programme de coopération Afrique-Europe dans le domaine de la jeunesse, mis en œuvre dans le cadre de l'Accord de gestion conjointe CNS-CE et du Partenariat jeunesse CdE/CE, vise à renforcer la coopération Afrique-Europe en matière de jeunesse et les politiques de jeunesse à travers des échanges de jeunes et le renforcement de capacités des organisations de jeunesse dans le cadre du Partenariat stratégique Afrique-UE. La mise en œuvre du Programme de coopération Afrique-Europe dans le domaine de la jeunesse est guidée par des organisations de jeunesse africaines et européennes, ainsi que par des institutions pertinentes dans le domaine de la jeunesse, agissant à travers divers groupes de monitoring. En 2011, la réunion du Groupe d'évaluation pour la Coopération Afrique-Europe en matière de jeunesse, ainsi que la réunion institutionnelle Afrique-Europe dans le domaine de la jeunesse, seront organisées par le CNS. Le but de ces réunions est de fournir un espace d'échanges entre les partenaires clés, de faire le suivi des conclusions du Sommet de la jeunesse et d'évaluer et guider la mise en œuvre du programme.

Politiques de jeunesse

En 2011, le cycle des séminaires sous-régionaux sur les politiques de jeunesse se terminera, dans le cadre de l'Accord de gestion conjointe, et le dernier séminaire sous-régional aura lieu pour la région nord-africaine. Le Séminaire sera co-organisé par le Centre et un partenaire nord-africain, visant à réunir des organisations de jeunesse autour d'une réflexion sur l'évolution des politiques de jeunesse nationales et locales en Afrique, promouvoir la Charte africaine de la jeunesse, sa ratification/mise en œuvre, et renforcer l'intégration régionale des organisations et des réseaux de jeunesse au sein des cinq blocs constitutifs de l'Union africaine.

Renforcement de capacités et ressources de formation

Le 3^e stage de formation pour les dirigeants d'organisations de jeunesse de la diaspora africaine vivant en Europe sera organisé par le CNS en tant que suivi des priorités qui ont été établies par le Sommet Afrique-Europe de la jeunesse. Le stage vise à renforcer les dirigeants d'organisations de jeunesse de la diaspora africaine en Europe et le rôle des organisations de la jeunesse de la diaspora et sera organisé en partenariat avec le Réseau Europe de la jeunesse de la diaspora africaine (ADYNE). En outre, le Centre continuera à organiser le 8^e stage de formation Afrique-Europe pour les organisations de jeunesse, qui vise à renforcer les capacités des responsables et des multiplicateurs de jeunesse au sein des organisations de jeunesse et à accroître le dialogue et la compréhension entre les jeunes d'Europe et d'Afrique. Le stage sera organisé en partenariat avec le Forum européen de la jeunesse et l'Union panafricaine de la jeunesse.

La mise en œuvre couronnée de succès du « Stage de formation de longue durée pour les formateurs sur la coopération Afrique-Europe dans le domaine de la jeunesse » et la documentation ultérieure produite par les participants à la formation, a servi de base à la production d'un livret de formation sur la coopération euro-africaine en matière de jeunesse. Ce livret servira de point de départ pour le lancement de la production du « Kit de formation sur la coopération euro-africaine dans le domaine de la jeunesse » dans le cadre du Partenariat jeunesse CdE/CE.

Bonnes pratiques

Dans le cadre de l'AGC, un exercice de cartographie de la coopération et du travail Afrique-Europe dans le domaine de la jeunesse doit être finalisé en 2011. La cartographie vise à systématiser, cataloguer et compiler les contacts importants des organisations de jeunesse et au service de la jeunesse en Afrique, ainsi que des informations relatives aux projets de coopération Afrique-Europe en matière de jeunesse. Grâce au soutien d'une équipe de jeunes experts et de jeunes chercheurs, le CNS coordonnera la création d'une base de données en ligne interactive, qui comportera les contacts d'organisations de jeunesse en Afrique et des informations sur les bonnes pratiques/projets de coopération Afrique-Europe en matière de jeunesse. En outre, un « Schéma de financement d'amorçage d'échanges pilotes en matière de jeunesse » sera mis en œuvre en 2011, dont l'objectif est d'accroître les possibilités d'offrir un espace pour des échanges et des sessions d'étude préparatoires entre les principaux acteurs/parties prenantes de la coopération Afrique-Europe en matière de jeunesse. En mettant à disposition un « mécanisme d'amorçage » à petite échelle, le CNS financera et promouvra des échanges pilotes et des visites d'étude susceptibles de donner un élan, d'inspirer et de fournir des exemples de bonnes pratiques à certains partenaires clés qui sont d'une importance cruciale pour la future évolution du secteur de la jeunesse.

3. Autres activités internationales de renforcement de capacités

Le programme de formation interrégional et mondial développé par le Centre depuis 1995 permet au Centre de jouer son rôle de coordinateur et de créer des espaces de formation ainsi qu'un cadre pour renforcer le rôle de la jeunesse dans la coopération Nord-Sud et le travail mondial de jeunesse. Le stage de formation sur le travail mondial de la jeunesse a été mis sur pied dans le contexte de l'Université, en raison

de l'intérêt croissant des organisations de jeunesse et des responsables de jeunesse pour les problématiques mondiales dans le contexte de l'éducation. Il est unique en son genre en Europe. Le Centre organisera à nouveau un stage de formation pour 30 responsables de jeunesse et organisations de jeunesse d'Europe et du Sud dans le cadre de l'Université jeunesse et développement en 2011. A l'instar des deux dernières années, le Centre continuera de co-organiser le stage de formation en partenariat avec la Réunion internationale de coordination des organisations de jeunesse (ICMYO) dans le cadre de l'Accord de gestion conjointe.

IV. DIALOGUE INTERCULTUREL

Contexte

Les débats, qui se sont tenus au cours de la Campagne européenne pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (1988) menant à la création du Centre Nord-Sud, octroyaient déjà à « l'interdépendance des cultures » une place primordiale. Il n'est pas étonnant que le Centre ait fait du dialogue interculturel une de ses thématiques principales en lançant dès 1994 une approche transméditerranéenne du concept de « compréhension interculturelle ». Ce rôle précurseur a été reconnu par le Sommet de Varsovie en 2005 qui, en élevant le dialogue interculturel au rang des priorités politiques du Conseil de l'Europe, a donné une légitimité forte au travail accompli par le Centre.

La **stratégie du Conseil de l'Europe pour le développement du dialogue interculturel**, adoptée à Faro (Portugal) en octobre 2005 et qui vise aussi bien les sociétés européennes elles-mêmes que les relations entre l'Europe et ses régions voisines, offre un cadre conceptuel et opérationnel de premier plan pour le développement des activités du CNS dans ce domaine. Un élément essentiel de la stratégie de Faro est le processus - lancé par le Comité des Ministres en avril 2006 et finalisé en mai 2008 - ayant conduit à l'adoption d'un **Livre blanc du Conseil de l'Europe sur le dialogue interculturel intitulé « Vivre ensemble dans l'égalité »**. La conception et la mise en œuvre des activités du CNS dans ce domaine s'inspirent directement des conclusions et des recommandations du Livre blanc, en s'appuyant sur trois convictions fortes qui y sont exprimées :

- la conviction que notre avenir commun dépend de notre capacité à protéger et développer les droits humains, la démocratie et la primauté du droit, la démarche interculturelle offrant un modèle de gestion de la diversité culturelle ouvert sur l'avenir. L'action à mener doit se fonder sur une conception reposant sur la dignité humaine de chaque individu, ainsi que sur l'idée d'une humanité commune et d'un destin commun ;
- la conviction que le dialogue interculturel a un rôle important à jouer à cet égard. Il nous sert, d'une part, à prévenir les clivages ethniques, religieux, linguistiques et culturels. Il nous permet, d'autre part, d'avancer ensemble et de reconnaître nos différentes identités de manière constructive et démocratique, sur la base de valeurs universelles partagées ;
- la conviction que le dialogue interculturel ne peut se développer que si certaines conditions préalables sont réunies. Le Livre blanc souligne en particulier que, pour faire progresser le dialogue interculturel, il faut adapter à de nombreux égards la gouvernance démocratique de la diversité culturelle ; renforcer la citoyenneté démocratique et la participation ; enseigner et développer les compétences interculturelles ; créer des espaces réservés au dialogue interculturel ou étendre ceux qui existent ; il faut, enfin, donner au dialogue interculturel une dimension internationale.

Le travail du CNS s'inscrit, comme les années précédentes, dans **les importants processus multilatéraux** lancés dans les années récentes, à savoir :

- l'Alliance des Civilisations (au niveau des Nations Unies) ;
- la Stratégie conjointe UE-Afrique et l'Union pour la Méditerranée (au niveau de l'Union européenne).

En parallèle, un nouveau paradigme sera examiné, avec le Centre jouant un rôle de facilitateur en développant une coopération bilatérale entre le Conseil de l'Europe et des pays spécifiques du Sud. Le Maroc, premier pays non-européen à avoir rejoint le Centre en 2009, servira de projet pilote à cet égard.

Les nouvelles méthodes de travail du CNS visent à ce que le programme Dialogue interculturel, mené avec les pays du Sud, apporte une réelle plus value aussi bien au Conseil de l'Europe qu'aux pays concernés. Pour ce faire, la méthode des **partenariats**, aussi bien internes (Assemblée parlementaire, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, Commission de Venise, Campagne du Conseil de l'Europe contre les discriminations) qu'externes (Commission européenne, Parlement européen, Comité des Régions de l'UE, Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, Alliance des Civilisations), sera poursuivie et intensifiée en s'appuyant sur les résultats obtenus ces dernières années. Les activités menées (et, dans toute la mesure du possible, les partenariats conclus pour les mener à bien) seront situées dans des processus à moyen ou à long terme, afin d'inscrire ces échanges dans la durée et permettre que des résultats solides soient obtenus.

Objectifs

Il s'agit de contribuer, par le dialogue, au développement de la connaissance, des compréhensions mutuelles et des liens entre les différents acteurs des sociétés européennes et du sud-méditerranéennes. Dans toute la mesure du possible, ce dialogue sera étendu au continent africain, pour lequel des activités spécifiques seront par ailleurs menées.

Les objectifs et priorités du programme dialogue interculturel en font un cadre privilégié de débats, d'échanges et de consolidation du dialogue entre les deux rives de la Méditerranée, ainsi qu'entre l'Europe et l'Afrique. C'est dans le but d'atténuer la méconnaissance, le rejet, les « enfermements » et les extrémismes, que le Programme accorde une place privilégiée au dialogue, basé sur la compréhension interculturelle et sur un engagement commun pour les valeurs universelles qui sont intrinsèques à l'être humain, quelles que soient son origine ethnique, ses appartenances politiques ou ses croyances religieuses.

L'objectif fondamental est donc d'identifier ce qui nous unit plutôt que de focaliser sur ce qui nous divise. C'est sur la base d'un engagement commun et réaffirmé envers le socle des valeurs universelles – tel que défini notamment par la Déclaration universelle des droits de l'homme - qu'un dialogue fructueux pourra être mené sur les différentes approches de mise en œuvre et d'interprétation de ces valeurs, ainsi que sur la gestion de la diversité culturelle comme ressource et atout fondamental des sociétés modernes.

S'agissant plus spécifiquement du CNS, les objectifs principaux sont :

- Promouvoir le dialogue interculturel entre l'Europe et les pays voisins, essentiellement les pays du Maghreb et du Mashrek d'une part, et les pays africains engagés dans un processus de transition démocratique d'autre part ;
- Sensibiliser les opinions publiques européennes, arabes et africaines à la nécessité d'une meilleure compréhension et connaissance mutuelles ;
- Repositionner le CNS comme un acteur reconnu des relations euro-méditerranéennes, en encourageant les réseaux et les partenariats entre les deux rives de la Méditerranée au niveau du « quadrilogue » ;

- Développer des partenariats institutionnels à la fois pertinents et fonctionnels (Union européenne, UNESCO, Alliance des Civilisations, Ligue Arabe, Fondation Anna Lindh, CPLP, Union africaine, OIC) ;
- Impliquer les Etats membres du CNS et les pays partenaires du sud dans les activités (premier niveau), afin de créer des conditions favorables à l'adhésion d'autres pays du Sud au CNS (deuxième niveau).

ACTIVITES PREVUES EN 2011

Lors du Sommet de Paris en juillet 2008, les chefs d'Etat et de gouvernement des 43 pays ou entités d'Europe, des Balkans et de la rive sud de la Méditerranée présents ont rappelé « la place centrale qu'occupe la Méditerranée dans [leurs] préoccupations politiques » et ont identifié plusieurs « défis communs ». Parmi ceux-ci, les migrations, la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme et la promotion du dialogue interculturel correspondent à des domaines d'activités importants du Conseil de l'Europe et/ou du Centre Nord-Sud. Les engagements politiques pris dans ce contexte⁶ donnent une base solide au développement du partenariat euro-méditerranéen, auquel le CNS peut apporter une contribution spécifique, dans le droit fil de la conception du dialogue interculturel prônée par le Livre blanc du Conseil de l'Europe.

Dans la continuité des travaux menés entre 2008 et 2010, il est proposé de mettre l'accent, en 2011, sur les thématiques suivantes:

1. Les femmes, actrices de changement dans les sociétés méditerranéennes

Les valeurs universelles défendues par le Conseil de l'Europe constituent la base sur laquelle peut et doit se développer le dialogue interculturel. Le dialogue est en effet impossible s'il n'y a pas respect de l'égalité de dignité de tous les individus. Les traditions ethniques, culturelles, religieuses ou linguistiques ne peuvent pas être invoquées pour empêcher les individus d'exercer leurs droits et de participer de manière responsable à la vie de la société. Ce principe s'applique notamment à la liberté fondamentale de ne pas subir de discrimination fondée sur le sexe. L'égalité entre les femmes et les hommes est une question cruciale dans des sociétés en développement, comme l'a confirmé la déclaration du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe « Faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité dans les faits »⁷. Le respect des droits fondamentaux de la femme confère au dialogue interculturel une dimension positive et est une base non négociable de tout débat sur la diversité culturelle, tel que souligné dans le Livre blanc.

La question des droits et du rôle des femmes dans la région méditerranéenne est au cœur des priorités thématiques du Centre Nord-Sud depuis 1994. Le dernier évènement en lien avec cette question est la

⁶ Cf. en particulier le paragraphe 6 de la « Déclaration Commune du Sommet de Paris pour la Méditerranée », adoptée le 13 juillet 2008 : « Les chefs d'Etat ou de gouvernement soulignent qu'ils sont déterminés à renforcer la démocratie et le pluralisme politique par le développement de la participation à la vie politique et l'adhésion à l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ils affirment également leur ambition de bâtir un avenir commun fondé sur le plein respect des principes démocratiques, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, consacrés par les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, comme la promotion des droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques, le renforcement du rôle des femmes dans la société, le respect des minorités, la lutte contre le racisme et la xénophobie, ainsi que la promotion du dialogue culturel et de la compréhension mutuelle ».

⁷ Adoptée par le Comité des Ministres lors de sa 119^e Session (Madrid, 12 mai 2009), à l'occasion du 60^e anniversaire du Conseil de l'Europe.

Conférence sur « Statut et participation politique : les femmes, acteurs de changement dans la région euro-méditerranéenne », qui s'est tenue à Lisbonne, en avril 2009, en partenariat avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et avec le soutien de la Fondation luso-américaine. L'une des recommandations principales adressées au Conseil de l'Europe et à son Centre Nord-Sud a été de proposer des programmes de coopération parlementaire promouvant la participation des femmes et des hommes dans la vie politique, sociale et économique.

En tant que suivi direct de cette conférence, le Centre Nord-Sud organisera un séminaire afin que les décideurs politiques et les participants de tous les pays euro-méditerranéens se rencontrent pour discuter des progrès réalisés concernant la place et le rôle des femmes dans la région euro-méditerranéenne. Le CNS entend associer à ce projet l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, qui a fait de la promotion de la participation des femmes dans la région euromed une action prioritaire. Ce séminaire, qui aura lieu à Rome début 2011, s'inscrira dans le suivi de la Conférence ministérielle euromed sur l'égalité des sexes tenue à Marrakech les 11-12 novembre 2009 et de la Conférence régionale de l' AdC sur la Méditerranée qui se tiendra à Malte les 8-9 novembre 2010.

2. Enseignement de l'histoire en Méditerranée

Le projet du Conseil de l'Europe « L'image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire 2006-2009 » s'est récemment achevé et faisait partie d'un effort global de cohésion impliquant toutes les activités du Conseil dans le domaine du dialogue interculturel. Le caractère multiculturel croissant des sociétés européennes confère une nouvelle signification à l'enseignement de l'histoire et demande, en parallèle, un examen approfondi de ses buts et de ses méthodes, en se concentrant particulièrement sur les moyens de développer la multiperspectivité. En faisant le point sur la prochaine phase du projet de l'enseignement de l'histoire « Interaction, convergences, conflits : leçons européennes d'histoires partagées » de la division de l'enseignement de l'histoire du Conseil de l'Europe et le suivi des développements en cours, l'objectif principal du Centre Nord-Sud dans le domaine de l'enseignement de l'histoire est de fournir un espace et de faciliter le développement de réseaux entre les historiens, les professeurs d'histoire, les instituts et universités d'enseignement de l'histoire et les décideurs dans le domaine de l'enseignement (de l'histoire) dans le contexte de la mondialisation. Le travail du Centre dans le domaine de l'enseignement de l'histoire en 2011 s'articulera autour de trois axes majeurs et complémentaires :

- (1) **Un niveau international** : établissant un dialogue au niveau global sur l'enseignement de l'histoire en partenariat avec l'IRCICA et dans le cadre de l'Alliance des Civilisations ;
- (2) **Un niveau euro-méditerranéen** : facilitant le travail sur la documentation complémentaire de l'enseignement de l'histoire pour la Méditerranée ;
- (3) **Un niveau Europe du sud-est**, dans le cadre de la stratégie régionale de l'Alliances des Civilisations pour les Balkans, promouvant la réforme des méthodes et de la pédagogie de l'enseignement de l'histoire dans la région des Balkans.

3. Enseigner le dialogue interculturel et la diversité religieuse

Le Centre Nord-Sud et l'Institut Georg Eckert pour la recherche internationale sur les manuels scolaires, à travers son projet « 1001 idées : cultures et histoires musulmanes », organiseront les 21-22 Février 2011, un atelier préparatoire sur les opportunités de coopération sur le thème « Enseigner le dialogue interculturel et la diversité religieuse autour de la Méditerranée » à l'Institut suédois d'Alexandrie, en Egypte. L'objectif général de l'atelier sera d'encourager les synergies et de renforcer la coopération entre les parties prenantes sélectionnées actives dans le domaine de l'enseignement du dialogue interculturel et

de la diversité religieuse en Europe et en Méditerranée. Cette activité sera mise en œuvre en étroite collaboration avec la Fondation Anna Lindh et l'Institut suédois d'Alexandrie.

4. Coopération avec l'Alliance des Civilisations

Le Mémoire d'Accord signé en septembre 2008 entre l'Alliance des Civilisations et le Conseil de l'Europe mentionne le rôle spécifique du Centre Nord-Sud dans la coopération entre les deux parties, en mettant l'accent sur des initiatives conjointes. Dans cet esprit, une relation privilégiée s'est mise en place entre le CNS et l'AdC, qui se manifeste en particulier à travers :

- l'organisation conjointe du Forum de Lisbonne, et le fait que M. Jorge Sampaio est l'actuel Président du Forum ;
- la contribution du Centre Nord-Sud à l'élaboration de la Stratégie régionale et du plan d'action de l'Alliance des Civilisations pour les Balkans (plan d'action adopté au cours du 3^e Forum de l'AdC les 27-29 mai 2010). Le Plan d'action mentionne spécifiquement le Conseil de l'Europe comme coordinateur du projet « l'histoire comme outil pour la réconciliation » ;
- la contribution du Centre Nord-Sud à l'élaboration de la Stratégie régionale et du plan d'action de l'Alliance des Civilisations pour la Méditerranée (qui sera adoptée à la réunion ministérielle de La Valette, à Malte, les 8-9 novembre 2010) ;
- la contribution du Centre Nord-Sud à la 1^{ère} Université d'été de l'Alliance des Civilisations "Bridging hearts, opening minds and doing things together" qui s'est tenue les 15-21 août à Aveiro (Portugal).

Le CNS poursuivra sa coopération privilégiée avec l'Alliance des Civilisations tout au long de l'année 2011 et contribuera à son 4^e Forum annuel qui doit avoir lieu au Qatar fin 2011.

5. Coopération avec la Commission de Venise

Outre la coopération de longue date qui existe entre le Centre et la Commission de Venise en ce qui concerne l'événement annuel du Forum de Lisbonne du Centre, en 2011, les deux institutions coopéreront sur un certain nombre d'autres activités.

D'une part, le Centre Nord-Sud participera au 2^e Congrès mondial sur la justice constitutionnelle, qui sera organisé par la Commission de Venise sur le thème « la séparation des pouvoirs et l'indépendance des Cours constitutionnelles et instances équivalentes » à Rio de Janeiro les 16-18 janvier 2011. Cela fait suite à la contribution du Centre au 1^{er} Congrès mondial de la justice constitutionnelle tenu en janvier 2009 (Le Cap, Afrique du Sud) et à l'organisation de la 1^{ère} Conférence des Cours suprêmes des pays de langue portugaise tenue en mai 2010 à Lisbonne.

D'autre part, le Centre contribuera à la nouvelle initiative des ateliers interculturels sur la démocratie lancée par la Commission de Venise. Le premier atelier aura lieu à Marrakech (Maroc) les 3-4 mars 2011 et sera consacré au thème « Processus constitutionnels et processus démocratiques, expériences et perspectives ».

6. Forum mondial pour le dialogue interculturel, Bakou, 2011

Suite à l'adhésion de l'Azerbaïdjan au Centre Nord-Sud au 1^{er} août 2010, des efforts particuliers seront faits pour développer la coopération avec l'Azerbaïdjan en 2011. Un exemple concret sera la contribution

du Centre au Forum mondial pour le dialogue interculturel, qui aura lieu sous le patronage du Président de la République d'Azerbaïdjan et Mme Mehriban Aliyeva, Présidente de la Fondation Heydar Aliyev, Ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO et de l'ISESCO. Les objectifs de ce Forum sont l'avancement de la compréhension interculturelle, du respect mutuel et de la coopération entre les différentes civilisations à travers la culture et le patrimoine, ainsi que la création de conditions favorables à ce que des partenariats soient noués pour construire une interaction substantielle entre des communautés diverses et renforcer la confiance et la réconciliation entre les cultures.

VI. REUNIONS STATUTAIRES ET PROCESSUS PERMANENTS

1. Réunions statutaires

Bien que ne constituant pas des activités en tant que telles, les réunions statutaires sont des moments importants dans la vie du Centre Nord-Sud. Elles constituent le lieu privilégié, pour les Etats membres et les autres parties prenantes du Centre, d'exercice de leur responsabilité collective de : déterminer les priorités politiques du Centre ; adopter le budget et le programme d'activités qui y correspondent ; établir les synergies nécessaires (au sein des partenaires du « quadrilogue » et au-delà) afin d'assurer la cohérence et l'efficacité de son action et superviser sa gestion.

La pratique de coupler les réunions du **Conseil exécutif** à des activités du Centre Nord-Sud identifiées comme des « temps forts » de l'année sera maintenue. Ainsi, la réunion du printemps en 2011 se tiendra à Lisbonne en relation avec la cérémonie du Prix Nord-Sud. La réunion de l'automne sera quant à elle, comme c'est traditionnellement le cas, associée à l'édition 2011 du Forum de Lisbonne.

La réunion de printemps en 2011 revêtira une importance particulière puisque le mandat de l'actuel Conseil exécutif se termine et qu'un nouveau Conseil exécutif sera mis en place, basé sur la nouvelle résolution statutaire qui devrait être adoptée par le Comité des Ministres début 2011. Le nouveau Conseil exécutif sera invité à adopter la nouvelle stratégie du Centre Nord-Sud pour la période 2011-2013.

Les réunions du Think-Tank du Centre Nord-Sud, créé en 2010, seront associées aux deux réunions annuelles du Conseil exécutif.

Il est prévu de maintenir les réunions du **Bureau** de janvier et de juin, qui offrent une occasion utile de faire le point, au début et au milieu de l'année, entre les réunions d'automne et de printemps du Conseil exécutif. Pour le reste, il ne semble pas nécessaire de programmer des réunions formelles du Bureau dans le contexte des réunions du Conseil exécutif : si besoin est, un dîner de travail à la veille du Conseil exécutif sera organisé pour préparer, de manière informelle, les réunions du Conseil.

Les réunions du **Comité des représentants des Etats membres** devraient en principe se tenir toutes deux en amont des réunions du Conseil exécutif. Il est envisagé qu'elles aient lieu à Strasbourg, en mars et en octobre. Ceci permettrait aux Etats membres du CNS de préparer le terrain pour les délégations qui les représentent au sein du Conseil exécutif.

2. Forum de Lisbonne

Le Forum de Lisbonne est une plate-forme de dialogue, de partage d'expériences, d'expertise et de bonnes pratiques, entre l'Europe et les autres continents - en particulier le Moyen-Orient, l'Afrique et les pays de la rive sud de la Méditerranée. Mis en place sur une base annuelle par le Centre Nord-Sud à partir de 1994, le Forum se concentre sur les questions qui sont au cœur du mandat - et de l'action - du Conseil de l'Europe : les droits humains, la gouvernance démocratique et l'Etat de droit. Depuis 2006, il s'est enrichi

à travers les partenariats noués avec la Commission pour la démocratie par le droit («Commission de Venise») et le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

En 2008, un nouveau processus a été lancé – en partenariat avec l'Alliance des Civilisations – consacré à un thème d'une particulière actualité: **le principe d'universalité des droits de l'homme et sa mise en œuvre aux niveaux international et régional**. L'édition 2008 du Forum, qui s'est tenue les 10-11 novembre à Lisbonne, a été consacrée à une analyse générale de la situation, 60 ans après la proclamation solennelle de la Déclaration universelle des droits de l'homme par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948. En tenant compte des travaux déjà accomplis par le Conseil de l'Europe et/ou le Centre Nord-Sud ainsi que des autres manifestations organisées en Europe ou ailleurs dans le contexte du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Forum a constitué une nouvelle occasion de **partager l'expérience européenne avec les autres continents**, et d'échanger les points de vues et les bonnes pratiques avec les systèmes mis en place dans d'autres parties du monde, notamment à travers des organisations régionales telles que l'Union africaine, la Ligue arabe ou l'Organisation des Etats américains. Il a fourni aussi un **cadre d'analyse des changements géopolitiques intervenus depuis 1948 et de leurs conséquences en matière de droits de l'homme**, en termes de conception, interprétation et application. La fin de l'affrontement idéologique entre des démocraties libérales et pays communistes, la montée en puissance de la globalisation, le retour en force du phénomène religieux sont notamment des facteurs de transformation sociétale particulièrement puissants, dont l'impact sur la manière dont les droits de l'homme sont revendiqués et mis en œuvre en Europe et dans d'autres parties du monde fait – et continuera à faire – débat.

Sur la base de cette analyse, un **programme de travail** a été adopté pour les années à venir, en se concentrant sur certaines questions qui font plus particulièrement débat et/ou suscitent des difficultés / différences / divergences de mise en œuvre importantes⁸. Après les éditions 2009 et 2010 qui ont été consacrées aux thèmes «Créer une culture des droits de l'homme à travers l'éducation» et «Libertés d'expression, de conscience et de religion» respectivement, l'édition 2011 du Forum de Lisbonne sera la troisième découlant du programme de travail ainsi adopté. Le choix du thème sera effectué par le Conseil exécutif lors de sa réunion de printemps.

3. Prix Nord-Sud du Conseil de l'Europe

Depuis 1995, le Prix Nord-Sud du Conseil de l'Europe est attribué chaque année à deux personnalités qui se sont distinguées par leur engagement pour les valeurs qui constituent le fondement de l'interdépendance et de la solidarité entre les êtres humains et donnent son sens au concept d'humanité. Le Prix est décerné à un candidat du Nord et un du Sud, de préférence un homme et une femme. Les candidats doivent s'être distingués dans les domaines d'action suivants: protection des droits de l'homme, défense de la démocratie pluraliste, dialogue interculturel, sensibilisation de l'opinion publique aux questions d'interdépendance et de solidarité mondiales, renforcement du partenariat Nord-Sud.

La **Cérémonie de remise du Prix Nord-Sud 2010** aura lieu au printemps 2011 à Lisbonne, dans l'enceinte du Parlement portugais (Assemblée de la République), avec la participation du Président de la République portugaise, du Président de l'Assemblée de la République, du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, du Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de nombreuses autres personnalités. Le Prix sera décerné à Louise Arbour (Canada) et Luiz Inácio Lula da Silva (Brazil).

⁸ La liste des thèmes retenus est la suivante : l'impact de la mondialisation sur les droits humains ; le principe d'égalité entre les femmes et les hommes ; libertés d'expression, de conscience et de religion ; les droits de l'homme, base d'intégration de la diversité culturelle ; sécurité et libertés ; créer une culture des droits de l'homme par l'éducation ; l'abolition de la peine de mort.

L'appel à nominations pour le **Prix Nord-Sud 2011** sera lancé en janvier et la sélection des lauréats du Prix sera faite par le Bureau du Conseil exécutif agissant en sa capacité de jury du Prix Nord-Sud, à la fin du moins de juin.

VII. CONCLUSION

Le programme d'activités 2011 constitue tout d'abord un aboutissement en termes de mise en œuvre des orientations politiques, des priorités d'action et des principes de fonctionnement définis dans le « document stratégique sur l'avenir du Centre Nord-Sud (2008-2010) ». Il s'appuie sur l'expertise accumulée depuis plus de vingt ans et sur les résultats obtenus entre 2008 et 2010, tout en s'adaptant aux évolutions d'un monde en changement constant. Il a pour ambition de confirmer le Centre dans sa place d'acteur reconnu dans les espaces euro-méditerranéen et euro-africain, en promouvant son rôle d'interface entre le Conseil de l'Europe et le Sud et en s'appuyant sur la relation de confiance et de coopération renouée avec l'Union européenne. Le développement des synergies aussi bien à l'intérieur du Centre (les activités en matière d'éducation et de jeunesse devant systématiquement contribuer à l'objectif de renforcement du dialogue interculturel et vice-versa) qu'entre le CNS et le Conseil de l'Europe (partenariats avec l'APCE, le Congrès, la Conférence des OING, la Commission de Venise, le Commissaire aux droits de l'homme) constituent des garanties de crédibilité et de cohérence pour l'action menée.

Les activités du CNS en Europe, en Méditerranée et en Afrique s'inscrivent dans une stricte complémentarité avec l'action menée non seulement par le Conseil de l'Europe et par l'Union européenne, mais aussi – au niveau global – par l'Alliance des Civilisations. Elles ont pour objectif essentiel de construire des relations de confiance et de coopération entre le Conseil de l'Europe et ses voisins du sud, compte tenu de leur proximité historique, géographique et culturelle, en s'appuyant sur ses États membres (notamment ceux ayant un intérêt particulier à cet égard), sur sa coopération renforcée avec l'Union européenne (mise en œuvre du Mémorandum d'accord signé en mai 2007) et sur les deux instruments privilégiés dont il dispose pour développer son action au-delà du continent européen (la Commission de Venise pour la coopération juridique, le CNS pour le rapprochement politique via le dialogue interculturel). A la logique de fracture qui menace de prédominer, il faut continuer d'opposer un projet qui va dans le sens de la construction d'un espace méditerranéen et euro-africain pluraliste, porteur d'un avenir de dialogue, de coopération et de paix.